

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, F. BRAILLARD, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE; L. BRARD, E. FARHAT, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (10) :

J. DUMAS mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandante a pour mandataire P. MIS
T. BAUDIN mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandante a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
G. MICHAUD mandant a pour mandataire C. PAILLER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

P. MIS

Nom du secrétaire de séance : Corine FARINEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

**OBJET : Confortement des berges de la Vienne – Promenade des Acadiens
Avenant au marché de travaux**

Suite aux crues hivernales, un effondrement de la berge a été constaté au droit de l'île Sainte Catherine, rive Gauche. Ce linéaire de berge endommagé le long de la promenade des Acadiens entraîne des désordres sur la voirie existante et qui pourrait menacer à long terme les habitations juxtantes. De plus, la continuité de ce cheminement le long de la berge est stratégique dans le cadre du projet d'aménagement des bords de Vienne.

Le bureau d'études Artelia a défini la solution technique la plus pérenne : l'enrochement bétonné sur toute la hauteur de la pente avec une bêche en béton en pied de talus.

Les travaux doivent être réalisés en période d'étiage et l'arrêté préfectoral a été signé le 12 juillet 2017.

Le marché M 17-158 a été attribué à la société COLAS pour un montant de 359 893, 88 € H.T. suite à une estimation de 439 500 € H.T.

Au cours de la préparation de chantier, il est apparu que certaines modifications étaient nécessaires ou intéressantes, à savoir :

- le remplacement des matériaux argilo-calcaires prévus pour la digue par des matériaux alluvionnaires pour un montant de 25 008, 48 € H.T. En effet, l'agence française pour la biodiversité a prescrit ces matériaux qui pourront être répandus à l'issue des travaux dans la Vienne sur une épaisseur de 50cm pour favoriser la reproduction des poissons.*
- La modification des conditions d'accès à la berge qui peut s'effectuer uniquement par le parking situé rue d'Antran au lieu d'emprunter la promenade des Acadiens depuis le quai Alsace Lorraine. Cette possibilité facilite la réalisation des travaux et réduit l'emprise des réfections prévues à l'origine. La moins-value s'élève à 18 000 € HT.*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 septembre 2017

n°39

page 2/2

Il s'ensuit un avenant pour un montant supplémentaire de 7 008, 48 € H.T. ou une augmentation de 1,95 % du montant du marché.

* * * * *

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU l'article 139 du Code des Marchés Publics relatif aux avenants

VU la délibération n°40 du conseil municipal du 6 avril 2017 relative au marché de travaux pour le confortement des berges, promenade des acadiens,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir l'intégrité du cheminement piétons/cycles de la Promenade des Acadiens, le long de la berge Rive Gauche;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché de travaux d'un montant de 7 008, 48 € H.T. pour porter le marché de 359 893, 88 € HT à 366 902, 36 € H.T.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 822.2/2315/3510

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER